

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 30 du 23 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD

modifiant l'arrêté du 13 mai 2019 relatif aux marchés de fournitures et services passés par la sous-direction des cabinets du ministère des armées.

Du 13 avril 2021

ARRÊTÉ ARM/SGA/DAJ/D2P/BDOD modifiant l'arrêté du 13 mai 2019 relatif aux marchés de fournitures et services passés par la sous-direction des cabinets du ministère des armées.

Du 13 avril 2021

NOR A R M S 2 1 0 0 9 4 5 A

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Arrêté du 13 mai 2019 relatif aux marchés de fournitures et services passés par la sous-direction des cabinets du ministère des armées.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu l'arrêté du 13 mai 2019 fixant l'organisation et les missions de la sous-direction des cabinets, notamment son article 3 (n.i. BO ; JO n° 111 du 14 mai 2019, texte n° 5),

Arrête :

Art. 1^{er}. L'article 1^{er} de l'[arrêté du 13 mai 2019 relatif aux marchés de fournitures et services passés par la sous-direction des cabinets du ministère des armées](#) est ainsi modifié :

1° Au I, le neuvième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« 8. acquisition et location de mobiliers spécifiques, hors restauration du mobilier national ; »

2° Au I, après le vingt-troisième alinéa, il est inséré les alinéas suivants :

« 18. affichage et publicité légale (avis, publications) ;

« 19. achat et entretien de tissus et linges de maison et de restauration ;

« 20. achat de boissons destinées aux réceptions officielles ;

« 21. achat de pavoisements (drapeaux). »

3° Au II, les mots : « le service parisien de soutien de l'administration centrale » sont remplacés par les mots : « le service compétent, selon le domaine d'achat concerné ».

Art. 2. Le sous-directeur des cabinets du ministère des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

La ministre des armées,

Florence PARLY.